NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

69 N° 10 1947

La lignée épiscopale de saint Charles Borromée

Paul BROUTIN (s.j.)

p. 1036 - 1064

https://www.nrt.be/es/articulos/la-lignee-episcopale-de-saint-charles-borromee-2887

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LA LIGNEE EPISCOPALE DE SAINT CHARLES BORROMEE

Pour qui contemple l'histoire de l'Eglise à la lumière de son mystère intérieur, le commerce des saints, leur rayonnement, leur influence n'est pas moins admirable que leur valeur personnelle. Aux époques de décadence, la Providence les suscite pour qu'ils soient, eux aussi, les premiers-nés d'entre beaucoup de frères ; elle ménage avec eux des contacts d'âmes et d'idées qui renouvellent toute la tradition. La contre-réforme catholique du XVI[e] siècle offre un exemple frappant de la continuité de ce travail divin. L'honneur en revient, sans doute, en grande partie, au concile de Trente. Mais les réformes, nous le savons par l'expérience universelle, se font d'abord dans l'âme et dans le cœur des saints ; les décrets viennent après. On dirait qu'une invasion mystique doit toujours soutenir les efforts de l'action hiérarchique. Celle-ci, rendue plus féconde par la conjonction des exemples et des enseignements, arrête le fléchissement des lois par la restauration préalable des mœurs.

C'est ce complexe de la sainteté rayonnante et de l'action hiérarchique de l'Eglise qui explique le mieux, semble-t-il, le succès du concile de Trente et sa pénétration dans les différents pays d'Europe. Si son principal effort disciplinaire a consisté à remettre l'épiscopat occidental dans la ligne authentique de sa tradition pastorale, on ne s'étonne pas que la Providence ait choisi pour meilleurs artisans un grand pape et un grand évêque, saint Pie V et saint Charles Borromée. A eux deux, chacun à sa façon, parfois de concert, ils ont refait l'épiscopat d'Europe. Que l'on songe que, pendant son pontificat de six années, le premier a renouvelé trois cent quatorze sièges, et le second a suscité une lignée épiscopale dont les membres ont apporté, en différentes contrées, à partir de 1565 et pendant tout le XVII[e] siècle, le magnifique héritage de sa pensée, de ses méthodes et de ses vertus.

* *

Si le saint archevêque de Milan avait eu la fantaisie de recueillir les portraits de tous ceux qui sont ainsi entrés avec lui en rapports providentiels, l'album serait précieux pour notre curiosité. Feuilletons-en quelques pages. En première place figurent sans doute ses pairs dans l'ordre de la sainteté, officiellement reconnus par l'Eglise : le bienheureux M. Giberti, l'évêque de Vérone, dont le souvenir ne le quitte pas et qui, longtemps après sa mort, l'inspire dans toutes les œuvres de réforme ; Barthélemy des Martyrs, le saint évêque de Braga, son collaborateur aux sessions de Trente ; saint Alexandre Sauli, évêque d'Aléria, le barnabite qui lui confia la grande œuvre de consti-

tution des clercs réguliers de saint Paul ; le bienheureux C. Bascapé, de la même congrégation, avec qui il assista au chapitre général de 1579, et qui lui vint en aide en 1581 par sa mission diplomatique auprès du roi d'Espagne dans des circonstances si difficiles. A aucun point de vue, Messer Philippe Néri n'a la prestance épiscopale du pontife de Milan et son esprit facétieux contraste avec le grand air austère de son ami. Mais, il est à Rome, pendant toute cette époque, l'homme de Dieu, celui qui a le mot divin sur toutes les grandes œuvres en cours, sur les constitutions des *Oblats de saint Ambroise*, comme sur l'élection des papes.

En seconde page, s'alignent les quinze évêques de la province de Milan. Sur ceux-là saint Charles Borromée se sent charge d'âmes, et, malgré son jeune âge, il ne se croit pas dispensé du devoir difficile de la correction fraternelle quand il les voit, de parti pris, inférieurs à leur tâche. L'un d'eux, un des évêques de Novare, soupçonne C. Sylvain (1), se plaît aux agréments de la table, il aime le son des luths mêlé au choc des verres ; il n'est pas insensible aux petits cadeaux des moniales (une peccadille, peut-être, mais saint Charles n'entend pas sourire à ces « douceurs », lorsqu'il s'agit de réforme !). Voici qui est plus grave : il est suspect d'ambition et verse trop facilement à sa mense épiscopale les amendes qu'il impose. En son palais on ne respire pas la sainte pauvreté ni le régime de Milan. Un autre, un cardinal, insinue discrètement G. B. Giusanno (2), fait mille difficultés pour venir au concile provincial, prétextant un voyage à Rome. Sur l'intervention de saint Charles Borromée, Grégoire XIII le rappelle au décret du concile de Trente. Un troisième évêque s'ennuie dans son trou ; il lui arrive de dire, un jour, en conversation qu'il n'a rien à faire et ne sait à quoi employer son temps. Une lettre de saint Charles Borromée lui énumère tous les devoirs d'un bon pasteur et, après chacun d'eux, revient le point d'interrogation qui doit saisir la conscience du coupable : « Après cela, un évêque dira-t-il qu'il n'a rien à faire et n'a besoin d'aucun avis ? »

Les autres prélats sont soumis à la même discipline fraternelle. G. Ferrier, l'évêque de Vercelles, est l'obligé de son métropolitain qui, au premier concile provincial, lui a apporté le chapeau de cardinal. Il a à ses côtés, comme *purpurati patres Ecclesiae Romanae*, J. A. Capisucchi, l'évêque de Lodi et J. A. Serbolone, évêque de Novare. N. Sfondrati fait encore pâle figure sur son siège de Crémone et cependant il ira loin, il s'appellera un jour Grégoire XIV. Puis, la suite des hommes heureux, sans histoire : J. Vida, évêque d'Albe, M. Piétra, évêque de Vigevane, C. Gambarra, évêque de Tortone,

(1) Ch. Sylvain, *Histoire de saint Charles Borromée*, Lille, 1904, t. I, p. 430.

(2) G. B. Giusanno, *Vie de saint Charles Borromée*, traduite de l'italien par E. Cloysault, Avignon, 1824, t. I, p. 209.

Scipion d'Este, évêque de Casal, P. de Costachiaro, évêque d'Acquy, D. Bolano, évêque de Brescia, qui envoya à Milan le premier essaim d'ursulines, J. Gallarato, évêque d'Alexandrie-la-Paille, F. Cornaro, évêque de Bergame ([2bis]), G. Caprio, évêque d'Ast, J. A. Fresqui, évêque de Savone. Ce sont les habitués des conciles provinciaux sur qui saint Charles Borromée met sa marque d'archevêque.

Tournons encore les pages de notre album épiscopal. Nous arrivons aux amis de cœur du saint prélat. Ils sont légion, ceux qu'il consulte ou qui lui demandent ses avis, qui travaillent avec lui à introduire la réforme de Trente et qui le défendent contre ses ennemis et détracteurs. Ils seront les premiers témoins au procès de canonisation. C'est le cardinal Alexandre de Médicis, le futur Léon XI, « témoin, de ses propres yeux, d'une infinité d'actes de vertus de la plus haute perfection chrétienne, qui a eu en communication plusieurs de ses desseins, où il n'a rien trouvé que de très pieux et de très saint ». L'archevêque de Bologne, cardinal Paleotti, reconnaît de même en son pieux ami « un modèle véritable de la dignité épiscopale, qui donne tous les jours de nouvelles marques de sa vigilance et de son application pour son diocèse,... le plus illustre de tous les prélats,... le plus saint de tous les cardinaux et le véritable modèle de tous les évêques de notre temps ». Dans son livre sur l'éducation chrétienne de la jeunesse, écrit en collaboration avec A. Valier, sur les directives de saint Charles Borromée, Silvio Antonino, un cardinal encore, sourit à celui qu'il appelle « l'image de l'antiquité, l'exemple de l'ancienne discipline, le saint Ambroise de notre siècle ».

Les silhouettes se multiplient : A. Valier, cardinal de Vérone ([3]), un homme de vie très pure, très attaché à la réforme de son clergé, mais usant de tempéraments provisoires pour réaliser par degrés un idéal plus accessible ; à sa plume d'humaniste, nous devons la première *Vita Caroli Borromei* ; N. Ornametto, évêque de Padoue, l'auxiliaire des premières heures de 1565 et le messager toujours prêt pour les besognes ingrates ; C. Speziano, évêque de Crémone, l'habile confident qui s'y reconnaît toujours dans les halliers de la diplomatie romaine ; J. F. Bonomio, évêque de Verceil qui compose la *Borroméide* à la louange de son ami ; J. B. Castello, évêque de Rimini, J. Frédéric, évêque de Lodi, P. Fasques, évêque de Serni, B. Morra, évêque d'Aversa, N. Mascardo, évêque de Brugnetti, N. J.

(2bis) La visite de l'église de Bergame par saint Charles a été très savamment étudiée par S. Exc. A. E. Roncalli dans *Gli Atti della visita apostolica di S. Carlo Borromeo a Bergamo*, Florence, 1936.

(3) Giusanno fait de lui ce magnifique éloge : « Il ne se contentait pas d'avoir beaucoup d'estime et d'affection pour lui (pour S. Charles), il s'efforçait encore de l'imiter et de se remplir de ses maximes afin de se rendre utile à son église et de travailler avec fruit au salut de son peuple... Il fut lui-même un exemple de piété, en sorte que, comme il appelait saint Charles un second saint Ambroise, on peut bien l'appeler un second saint Charles. » Giusanno, *op. cit.*, t. II, p. 122.

Fontana, évêque de Ferrare, A. Seneca, évêque d'Anagni : tous ou presque tous sortis de ce « séminaire d'évêques » que constituait, au dire de Giussano (4), la maison, la famille de saint Charles Borromée.

Avant de fermer notre album italien, attardons nos regards sur le médaillon de la dernière page. C'est un tout jeune homme ; il n'a que vingt ans en 1584, mais il a en lui l'atavisme du sang, avant d'avoir celui de la vertu et d'occuper le siège archiépiscopal de Milan : Frédéric Borromée, le fils de Jules César, le cousin de saint Charles. A quatorze ans, il a été confié au cardinal de Bologne, et déjà deux congrégations romaines se le disputent. Paleotti avertit son ami qui le fait mettre au collège de Pavie et lui confère la tonsure en 1580. Ce n'est que quinze ans plus tard que Clément VIII nomme le cardinal de Sainte-Marie des Anges à la métropole lombarde. Dans l'intervalle, avec les infirmités de G. Visconti, les mauvaises herbes ont eu le temps de réapparaître. Frédéric Borromée reprend les grands moyens d'action pastorale du siècle précédent : les visites pastorales, au prix de quelles fatigues !, les synodes diocésains qui se succèdent régulièrement de 1596 à 1619, les prédications sévères aux grands et aux riches, la visite des pauvres. Le concile provincial de 1609 rappelle les grands jours d'antan. A. Seneca y assiste, « *velut specimen unicum antiquitatis et velut exemplar divi Cæroli morum* ». On y dépose le postulat de la canonisation de saint Charles Borromée. Quel titre de gloire pour le fondateur de l'Ambrosienne ! Et lorsque les contemporains le voient « prier, s'humilier, méditer, s'initier à la science des saints, travailler sans relâche au salut de tous, apprendre à connaître le poids et la valeur des œuvres humaines, jeûner, se flageller, se mortifier, ils entendent la sublime réponse : « Ainsi faisait le Cardinal, mon cousin (5) ».

* *

Cette lignée épiscopale a franchi les monts, elle a essaimé en notre pays et rayonné sur le clergé français. Pendant tout le XVII[e] siècle, saint Charles Borromée jette sa grande lumière sur l'Eglise de France. Sa prestigieuse figure s'impose avec un relief dont nous n'avons plus l'idée aujourd'hui. Saint François de Sales, sans doute, ne tarde pas à lui disputer la place, mais c'est à titre de spirituel que Monsieur de Genève prend sur les esprits ; le cardinal de Milan marque comme « le parfait modèle de pasteur ». Pour l'élite des évêques et des prêtres, Charles Borromée est l'Evêque, comme Paul est l'Apôtre, par antonomase. « Dans nos pays et dans toute la France, écrivait saint François de Sales au cardinal Frédéric Borromée, la gloire de ce saint et la dévotion qu'on lui porte s'étendent et se propagent avec une admiration et une tendresse toute cordiale pour sa sainteté si parfaite (6) ».

(4) G. B. Giusanno, *op. cit.*, t. I, p. 99.
(5) C. Quesnel, *Le cardinal Frédéric Borromée*, Lille, 1890, p. 104.
(6) S. François de Sales, *Lettres*, éd. Annecy, t. VI, p. 387.

Il nous a paru intéressant de noter quels sont les principaux évêques qui, en France, entre 1575 et 1650 environ (7), ont recueilli cet héritage borroméen. Ils forment une pléiade de pontifes très sympathiques, qui se meuvent dans l'orbite du saint archevêque, s'initient à l'imitation de ses vertus, prennent conscience de leur devoir d'état à la lumière de ses exemples, et prolongent ainsi son œuvre en sa ligne traditionnelle. Son austérité tient de l'héroïsme continu, elle est plus admirable qu'imitable ; son intransigeance a des raideurs qui rebutent, la douceur salésienne l'assouplira ; mais son charisme d'évêque est une force qui conquiert ; sa lumière pénètre les cœurs, même si ses ardeurs y brûlent des scories d'humanité.

La recherche de ces grandes figures épiscopales doit être tentée pour une autre raison. La plupart des évêques dont il est ici question sont d'actifs artisans de la contre-réforme catholique. C'est par eux que le concile de Trente se réalise dans l'Eglise de France. On sait que pendant plus d'un siècle le gallicanisme fait échec à cette introduction. Or, voici que le cardinal-neveu poursuit son œuvre. Lui qui, comme secrétaire d'Etat, a voulu ce concile, l'a organisé, soutenu, sauvé, mené à bonne fin, et appliqué à Milan, il le fait pénétrer en France par ses lointains successeurs. A son école, ceux-ci réunissent des conciles provinciaux, ouvrent des séminaires, réforment les mœurs du clergé et du peuple chrétien. Au contact de ses idées et de ses méthodes, c'est le grand épiscopat français qui ressuscite sous les règnes d'Henri IV et de Louis XIII.

* *

Pour s'implanter en France, la sainteté milanaise fait voie par la Provence. En ce XVI[e] siècle finissant, c'est, avec le Comtat, la terre sainte par excellence, la colline inspirée et, comme dit H. Brémond, « le foyer mystique le plus actif ». Des âmes de tous rangs et de toutes grâces y vivent à plein une surnaturelle oraison. On dirait qu'elles s'y sont donné rendez-vous. Toute l'expansion religieuse du XVII[e] siècle partira de la France méridionale et des terres pontificales. Avignon, Cavaillon, Arles, Aix-en-Provence tiennent les avant-postes de cette invasion mystique et réformatrice.

Tarugi à Avignon, Bichi à Carpentras, Grimaldi et Bordini à Cavaillon, tous les évêques de cette région sont italiens, tous pris dans le même réseau de grâces où il est facile de discerner le fil d'or milanais. Nommés directement par le Saint-Siège, ils viennent de contrées où les décrets du concile de Trente ont été officiellement reconnus.

Pour suivre l'ordre chronologique, nous laisserons la première pla-

(7) Nous restreignons notre enquête entre ces dates pour nous contenir dans les limites raisonnables d'un article. Mais il est évident qu'une étude complète devrait porter sur tous les évêques réformateurs du XVII[e] siècle tout entier. C'est l'objet d'un ouvrage en préparation.

ce à Alexandre Canigiani ou Cavigian, l'archevêque d'Aix. Il est, nous semble-t-il, le premier anneau d'une longue chaîne d'action pastorale de tradition borroméenne. Il a pour nous l'autorité du témoin. Il a vu de ses yeux l'œuvre du grand cardinal, il a entendu de ses oreilles les sermons de ses synodes, il a touché du doigt les changements opérés en vingt ans dans la province de Milan. Le saint est encore en vie, quand Canigiani gagne Aix-en-Provence. Ce jeune prélat y apparaît comme une figure qui s'impose. En 1579, il est député à l'Assemblée de Melun, où le clergé français, timidement encore, il est vrai, se décide pour l'introduction, dans le royaume, des décrets du concile de Trente. En compagnie de Nicolas Langeleur, évêque de Saint-Brieuc et de Pierre de Villars, évêque de Mirepoix, il est chargé d'établir l'uniformité de certaines pratiques d'administration épiscopale. Armand Sorbin, évêque de Nevers, dresse un formulaire qui pourrait servir pour les visites pastorales, les conciles provinciaux et l'établissement des séminaires.

Mieux encore : en 1585, c'est à Aix qu'il tient lui-même le premier concile provincial. Le cardinal de Milan est mort depuis un an et voici qu'une foule de ses décrets disciplinaires trouvent un nouveau champ d'application. Sixte V les confirmera de l'autorité du Saint-Siège, mais il portent d'ores et déjà l'estampille milanaise. Il suffit de relire ceux qui concernent les vicaires forains, la pratique du sacrement de pénitence, les évêques, l'éducation chrétienne. On y reconnaît le style du IV[e] concile de Milan.

L'évêque est constitué en vue de tous et établi sur la montagne ; il doit considérer les actions de tous ses inférieurs ; qu'il se souvienne aussi qu'il est exposé au regard de tous, sans pouvoir se dérober à personne. C'est pourquoi, suivant la consigne de l'Apôtre, qu'il soit laborieusement attentif à lui-même et à son troupeau, qu'il remplisse son ministère et s'applique avec vigilance à tout administrer suivant la volonté de Dieu par l'exercice constant des vertus épiscopales. Tout d'abord, il faut qu'il soit assidu à l'oraison et aux saintes réflexions. Qu'il se fixe chaque jour une heure déterminée où, dans la contemplation des choses divines et dans l'exercice de la prière, il pose très attentivement son esprit. Dans cette oraison, non seulement qu'il appelle sur lui la lumière divine, mais qu'il répande d'humbles prières pour les fidèles confiés à ses soins, pleurant sur leurs péchés et demandant au Seigneur, par ses soupirs et ses religieuses supplications, de dissiper les nuages des péchés et de répandre la rosée et la pluie de sa divine grâce sur l'héritage et le champ de son Eglise.

Pour qu'il puisse plus facilement, dans la ville et dans le diocèse, voir, comme s'il était présent, son troupeau et en prendre soin, que l'évêque se choisisse des prêtres éminents par leur science, l'intégrité de leurs mœurs et de leur savoir-faire, qu'il nomme vicaires forains. Qu'il distribue certains groupes de huit ou dix paroisses, et qu'il établisse le vicaire forain au lieu le plus important et le plus fréquenté. Qu'il puisse leur donner les pouvoirs qu'il a coutume d'accorder lui-même, soit en raison de leur science, soit en raison du temps et des lieux.

Ces vicaires forains forceront les prêtres de toute condition que l'évêque leur aura confiés à se réunir tous les mois, dans l'une ou l'autre église de la

région. Dans ces réunions, on observera l'ordre suivant : la veille, confession ; le jour même, messe conventuelle *pro defunctis*, ou *de Spiritu Sancto*, avec sermon par le vicaire forain. Après la messe, modeste repas fraternel, d'un seul plat, à la maison du recteur. Après ces agapes, conférence sur les devoirs d'un bon pasteur, sur le ministère des âmes, entretien sur les difficultés de paroisses, discussion de cas de conscience, étude des statuts synodaux et examen de conscience professionnel.

Que dans les églises paroissiales ou dans les annexes où l'on a coutume d'entendre les confessions, il y ait un confessionnal construit selon le modèle indiqué dans le livre des Instructions. Qu'il y en ait deux de même forme là où il y a 500 habitants et plus. Enfin, qu'il y ait autant de confessionnaux qu'il y a de confesseurs, soit dans les églises cathédrales, soit dans les églises collégiales.

C'est un devoir pour les réguliers d'entendre les confessions. Mais que cet office ne soit commis qu'à des gens capables et compétents par leur science. Que le supérieur du monastère donne par lettre un témoignage écrit qu'ils sont d'une discipline de vie et de mœurs éprouvées, et dignes, par conséquent, de cette charge. Dans ce genre d'attestation que ce supérieur prenne garde de donner des assurances qui, étant fausses, entacheraient l'Ordre tout entier.

Qu'au temps de sa visite, dans la ville ou dans les églises les plus fréquentées, l'évêque réunisse les confesseurs séculiers ou réguliers, qu'il les convoque un à un, puis tous ensemble. Qu'il leur montre soigneusement le rôle de l'office qu'ils ont entrepris, qu'il les avertisse surtout de la grandeur et de la gravité de leur charge pour le salut ou pour la perte des âmes, qu'il leur montre qu'ils doivent bien savoir les cas qu'ils n'ont pas pouvoir d'absoudre et les mette en garde de mettre la faux dans la moisson d'autrui, d'être prudents à absoudre les pénitents, surtout s'ils ont à restituer ou s'ils se trouvent dans des occasions de péchés mortels auxquelles ils doivent renoncer.

L'ignorance religieuse dans le peuple déchristianisé reste le ver rongeur de la réforme catholique. Le remède premier est dans l'organisation de l'enseignement chrétien. On sait quels soins saint Charles Borromée y a apportés à Milan et quels succès il a remportés en cette œuvre. A. Canigiani le prend pour guide, mais une rencontre providentielle va lui permettre de faire rayonner cette grâce avant d'en profiter dans son diocèse.

Il s'agit de César de Bus qui n'est alors que chanoine de Cavaillon, mais qui est appelé à être le fondateur des doctrinaires. A ce moment, il s'adonne aux humbles ministères de catéchiser les enfants et les *rudes* des environs. Or, dit son biographe, en 1585, avant le concile dont nous venons de parler,

« il lui arriva qu'il fit un voyage en Provence au retour duquel, passant par la ville d'Aix, il put voir le révérendissime Alexandre de Cavigian, archevêque de la sus-dite ville, très capable disciple et imitateur de saint Charles Borromée, tant en la forme de vie privée qu'en la conduite de son troupeau... Ce bon prélat le reçut comme personne de laquelle il avait entendu déjà la perfection et le retint quelques jours, tant pour se repaître de la douceur et sainteté de ses discours, que pour lui raconter ce qu'il pouvait avoir vu des déportements de saint Charles durant quelques années qu'il s'était tenu proche de sa personne ; ce que le père de Bus désirait extrêmement savoir ; car il prétendait déjà d'imiter ce grand saint aussi bien que lui (8). »

(8) L. Marcel, *La vie du R. Père César de Bus*, Lyon, 1619, p. 115.

C'en est fait ; par A. Canigiani, César de Bus a reçu une part de l'esprit borroméen et il en triomphe d'aise et de joie.

« L'exemple de saint Charles Borromée eut tant de force sur le Père César qu'ayant reçu l'abrégé de sa vie de Mgr l'archevêque d'Aix, il se résolut de l'en suivre autant que ses forces lui permettraient, ainsi que la lettre qu'il écrit au dit archevêque en témoigne. « J'ai encore reçu l'histoire de celui, la vie duquel je crois avoir été changée en une meilleure, vous assurant qu'en la lisant j'étais tellement hors de moi et embrasé d'un si grand désir de faire quelque chose à son imitation que je n'accorderai sommeil à mes yeux, ni repos à mes jours que je n'aie donné commencement à cette mienne résolution (9). »

Comme tous les enthousiastes, César de Bus dépasse la mesure. Il n'est pas facile d'élever son âme à la taille d'un géant de sainteté. Mais s'il ne peut suivre son modèle sur les sommets de la pénitence, la grâce de l'imiter dans l'enseignement de la doctrine chrétienne ne lui est pas refusée (10). Par ses méthodes, par sa congrégation des Pères de la doctrine chrétienne, par les ursulines qu'il fonde avec J. B. Romillon, à l'Isle-sur-Sorgue et à Avignon, il travaille dans la même ligne que l'archevêque de Milan, il seconde les évêques de Provence, aux conciles d'Aix (1585) et d'Avignon (1594), dans la réforme du clergé. Il reste caché dans son humilité et dans ses épreuves, mais c'est lui la cheville ouvrière qui met en action tout ce monde pastoral. Par les diocèses de Cavaillon, d'Aix, d'Avignon, il va, enseignant à la manière de Castello ou de Canisius aux petits et aux ignorants. « Il organise trois sortes de catéchismes : le petit, avec chants et disputes, pour les enfants ; le grand, conforme au catéchisme romain et consistant en instructions dialoguées, pour les grandes personnes, et un troisième plus relevé qui consistait en des sermons populaires. César avait donné l'idée et la méthode de ce troisième catéchisme, mais il le laissait à ses disciples et se livrait lui-même surtout au petit et au grand catéchisme où il excellait (11). » Avec ses douze compagnons, le saint aveugle fonde cet « ordre des catéchistes », si chers au cœur de saint Charles Borromée ; en 1593, l'ami du cardinal de Milan, J. F. Tarugi, installe ces doctrinaires à Avignon, à l'église Sainte-Praxède, puis à l'église Saint-Jean-Baptiste. En 1598, Clément VIII confirme l'Institut naissant. Le concile d'Avignon renouvelle les statuts de ceux de Milan sur les devoirs des parents et des maîtres. Et dès les premières heures, l'œuvre connaît un développement magnifique.

(9) P. Dumas, *La vie du vénérable César de Bus,* Paris, 1703, p. 111.

(10) On sait quels furent les soins, les efforts et les succès de S. Charles dans cette œuvre pastorale de première importance. D'un mot, qu'on se rappelle qu'en 1565, à son arrivée à Milan, il avait trouvé une trentaine d'écoles chrétiennes et qu'en 1584, à sa mort, à Milan et dans tout le diocèse, il y en avait 740, comprenant 273 officiers généraux, 1726 officiers particuliers, 3040 catéchistes volontaires et 40.098 écoliers !

(11) E. Mangenot, art. *Catéchisme,* dans *D.T.C.*, t. IV, col. 1924.

La vraie formule de l'éducation chrétienne, l'apostolat simple et direct, a été retrouvée à cette école. A. J. B. Romillon il était réservé de l'adapter aux jeunes filles en introduisant en Provence la tradition milanaise des religieuses de sainte Ursule. Dans cette « merveilleuse histoire », le doigt de la Providence est visible d'emblée. L'héroïne, la « première ursuline » française, cherchait alors sa voie et songeait à la règle dominicaine ou bénédictine, quand D. Grimaldi lui répondit « que les religieuses du royaume n'étaient pas assez recueillies (*sic*) et qu'il y avait de saintes filles en Italie qui, ne faisant que des vœux simples et sans clôture, les observaient avec beaucoup plus de sainteté et d'exactitude, et que, sans perdre la solitude et la retraite intérieure, elles étaient infiniment plus utiles au salut de celles de leur sexe ([12]) ». Par un synchronisme providentiel, une directive semblable était alors donnée à Carpentras à une jeune demoiselle de la maison de Mazan par Mgr Bichi, qui lui communiqua le livre des Constitutions de Ferrare. La formule ne manquait pas de nouveauté : avant saint François de Sales et saint Vincent de Paul, saint Charles Borromée avait brisé le bloc « aut maritus aut murus » pour le discernement des vocations féminines. J. B. Romillon fut l'agent providentiel qui avait la mission de donner corps à toutes ces aspirations flottantes et, de concert avec César de Bus, il organisa les premières communautés d'ursulines dans le sillage des doctrinaires. Au milieu de ces fondations, l'un comme l'autre continuaient à travailler à la réforme du clergé.

Pendant son séjour à Aix, J. B. Romillon prêcha avec tant de succès la doctrine chrétienne que l'archevêque le pria d'y envoyer quelques confrères pour y fonder une maison. Le Père J. de Rez et le Père P. Imbert y vinrent aussitôt. La suite de l'aventure fut un imprévu. Par son savoir-faire surnaturel J. B. Romillon avait si bien gagné la confiance de Paul Hurault de l'Hospital que le prélat l'engagea à l'accompagner dans la visite générale qu'il voulait faire de son diocèse. Le saint prêtre se prêta à cet office de missionnaire, pour préparer les voies au pontife par des prédications en tous les lieux où il devait passer. Les bénédictions divines accompagnaient leurs pas. Le résultat le plus clair fut que l'archevêque put se rendre compte de l'ignorance et de l'incurie d'un grand nombre de ses prêtres. Suivant le préjugé assez courant, ils ne se confessaient pas, sous prétexte qu'ils confessaient les autres. Quelques-uns employaient l'*Ave Maria* comme formule d'absolution. L'archevêque les obligea à venir passer quelque temps à Aix, à la maison de la Doctrine Chrétienne, où ils étaient confiés aux soins du P. Romillon ([13]).

(12) Bourgignon, *Vie du P. Romillon*, citée par L. Cristiani, *La merveilleuse histoire des premières Ursulines françaises*, Lyon, 1935, p. 49.
(13) J. Grandet (G. Letourneau), *Les saints prêtres français du XVII^e siècle*, Paris, 1897, p. 40.

C'est ainsi que le fondateur des ursulines devait travailler à la réforme du clergé. La Providence avait ses desseins. Peu de temps après, J. B. Romillon se séparait de C. de Bus et revenait à Aix pour fonder l'Oratoire de Provence. Dans son éternité, Alex. Canigiani recevait pour son diocèse le centuple de ce qu'il avait donné à César de Bus. L'héritage de saint Philippe Néri se fondait avec celui de saint Charles Borromée.

* *

Parmi les témoins immédiats de saint Charles Borromée et les héritiers directs de sa pensée et de sa grâce d'état, il faut réserver la première place à François de la Rochefoucauld, un saint homme de Dieu, qui, par les charges importantes qu'il occupa, fut mêlé à la réforme du clergé de son temps, sur tous les points du pays.

C'est au cours d'un voyage que celui qui devait être un jour grand aumônier de France rencontra le saint de Milan : les deux hommes se comprirent et l'empreinte borroméenne resta pour toute la vie gravée dans l'âme du prince français.

En 1579, le jeune abbé de Tournus faisait route vers Rome et fit étape à Milan, avec toute sa suite. La ville était enthousiaste de son archevêque, alors à l'apogée de son mystérieux ascendant. La renommée en avait averti les voyageurs : ses vertus héroïques, sa bonté débordante, ses aumônes passant de mains en mains, sa fermeté austère, son courage pendant la peste de 1576, ses démêlés avec le gouverneur et même avec la cour de Rome, tout l'avait mis en faveur auprès de son peuple. François de la Rochefoucauld s'estimait heureux d'être reçu par un tel prince de l'Eglise. La réception fut une déconvenue qui, à la réflexion, se changea en admiration et en conversion solide et véritable. Le jeune homme s'attendait à être accueilli avec tout l'appareil ordinaire d'un palais épiscopal. Saint Charles Borromée le fit entrer dans sa modeste chambre de travail. La leçon avait porté : François de la Rochefoucauld avait reçu le choc de la révélation de la pauvreté évangélique, il avait compris que, pour s'attacher à une Eglise, il faut être détaché des biens d'Eglise, il avait saisi la première vraie grandeur de l'épiscopat. Il n'y parvint qu'un an plus tard, lorsqu'en 1584 il fut élevé au siège de Clermont. Le choix d'un de ses consécrateurs, le 6 octobre 1585, est significatif : ce fut le nonce J. Rogazoni, ancien évêque de Bergame, celui-là même qu'en 1575 Grégoire XIII avait envoyé à Milan comme visiteur apostolique et qui fut le témoin émerveillé — et trop louangeur pour la modestie du saint, — de l'œuvre accomplie. François de la Rochefoucauld n'avait qu'à suivre en son diocèse les exemples venus de si haut (14).

(14) Son champ d'action devait s'élargir dans un *cursus honorum* plus vaste. Conseiller d'état en 1585, il est créé cardinal en 1597. Pour s'acquitter de ses fonctions à la cour, sans préjudice de son diocèse, entre 1610 et 1613,

« Chez ce disciple de Borromée qui attachait tant d'importance à la résidence des évêques dans le diocèse, le désir d'aller voir son évêché ne se fera pas longtemps attendre. D'ailleurs, la situation en Auvergne est délicate ; le sentiment religieux y est tellement effacé, qu'on eût eu bien de la peine, dit La Morinière, à mettre une différence entre un prélat et un gendarme (15) ».

François de la Rochefoucauld se met sans tarder à la tâche. « Son ardeur sera employée à maintenir l'ordre, car l'instant est venu d'appliquer, tout au moins dans son diocèse, les principes et les exemples qu'il a tant admirés chez Charles Borromée ». Le Saint est mort depuis trois ans, mais son visiteur de jadis a la mémoire fidèle et le génie de l'imitation. « Tout d'abord, comme l'archevêque de Milan qui vivait modestement dans son palais sous les toits, l'évêque de Clermont va essayer de montrer que l'humilité n'est pas seulement bienséante aux religieux et aux prêtres mais encore aux prélats de tout rang. Il laisse à d'autres les revenus des bénéfices (16), la beauté des carrosses et l'éclat d'une suite nombreuse. » L'évêque est entré dans le royaume de la pauvreté ; c'est la condition première pour faire comprendre aux foules quelle béatitude y est cachée.

Il tient encore à remplir lui-même à l'autel ses fonctions épiscopales. Sans doute, il ne lui sera pas donné de distribuer la sainte communion pendant des heures entières comme le grand pontife de Milan, mais il a gardé souvenir de ces messes quotidiennes à l'église cathédrale, de ces quarante heures, de ces prédications qui ont soulevé tout le peuple d'enthousiasme religieux. La liturgie épiscopale n'exerce-t-elle pas sur les foules une action sanctificatrice que rien ne remplace ? Ce n'est pas en de rares occasions, aux grandes solennités et aux ordinations, que François de la Rochefoucauld s'en acquitte, mais dans le cours ordinaire de l'année liturgique. La leçon, en ce temps-là, était d'importance.

Il a été très frappé de l'ignorance et de l'incurie de ses prêtres. « Il occupe les loisirs que lui laisse sa charge, à écrire deux livres : *de l'autorité de l'Eglise* et *de l'état ecclésiastique*, dans lesquels il s'efforce de rendre le clergé conscient de l'importance du sacerdoce ». Il était tombé en telle dévaluation ! « La prêtrise était bien souvent la récompense de quelque valet qui savait un peu lire et chanter au pupitre du village, et il n'y avait quasi point de maison considéra-

il quitte Clermont pour Senlis. En 1618, le voilà grand aumônier de France et abbé de Sainte-Geneviève. La réforme des monastères prend le meilleur de son temps et de son activité, surtout lorsque Paul V et Grégoire XV lui en donnent, en 1622, le mandat pour le pays tout entier. Au consistoire de 1621, il faillit être élu pape. En 1622, il est chef de conseil du roi et abbé du Moutier Saint-Jean ; il le reste jusqu'à sa mort, en 1645.

(15) G. de la Rochefoucauld, *Le cardinal François de la Rochefoucauld*, Paris, 1926, p. 41. — M. La Morinière, *La vie de M. le cardinal de la Rochefoucauld*, Paris, 1646, p. 103.

(16) G. de la Rochefoucauld, *op. cit.*, p. 68.

ble qui n'eût son chapelain, ignorant, qui était à tout faire, sinon son métier auquel il ne savait rien ». Le système des remplacements et des suppléances, l'usage du patronage avait réduit à cet étiage le ministère sacerdotal. « L'évêque va changer ces méthodes ; il ne permet qu'on soit admis aux ordres sans une suffisante capacité, sans une attestation de bonne vie et mœurs, un examen et une retraite de dix jours au collège des jésuites de Montferrand (17) ». Formation cléricale qui nous paraît aujourd'hui bien sommaire, mais, en cette fin du XVI[e] siècle, les séminaires sont encore à venir et les essais tentés en France ont le plus souvent échoué. L'œuvre de Milan est encore à découvrir et ce n'est pas en Auvergne qu'elle s'implantera tout d'abord. François de la Rochefoucauld s'attache au possible de l'heure, confiant en l'avenir pour l'observation de la réforme de Trente sur ce point capital.

« Féru, comme Borromée, de l'activité personnelle, il visite lui-même son diocèse et il examine les curés. S'il les trouve incapables, il les renvoie étudier ; si leur âge ne leur permet pas de quitter leur cure, il leur procure des livres, et il se fait rendre compte de leurs progrès. Quant aux prêtres les moins favorisés intellectuellement, il va lui-même chaque mois les instruire (18). » L'archevêque de Milan n'avait-il pas réuni un certain nombre de ses homélies en une « *silva pastoralis* », sorte de sermonnaire à l'usage du clergé ? Pour les prêtres les mieux doués, l'évêque de Clermont établit des conférences où l'on traitait des choses religieuses.

De la vie de François de la Rochefoucauld à Senlis, un grand geste est encore à retenir. C'est le synode de 1620. On sait ce qu'avaient été les Etats Généraux de 1614 et comment l'introduction officielle des décrets du concile de Trente s'était heurtée à l'opposition du tiers-état. Le saint prélat faisait partie de cette assemblée du clergé. Ce qu'il n'avait pas réussi en ces grandes assises, il décida de l'essayer sur un champ plus restreint. La réception des décrets fut admise dans son diocèse, « principalement en ce qui est de l'ordre, de la pénitence, du mariage, de la résidence aux bénéfices, de l'entrée en religion et semblables chefs qui sont d'importance pour la foi et pour les mœurs. »

* *

En passant du cardinal de la Rochefoucauld à François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, nous restons dans la droite ligne borroméenne.

Celui-ci n'a pas la valeur spirituelle et morale de celui-là, mais, sans arriver à être un maître, il est de la même école. Archevêque de Bordeaux de 1598 à 1627, il eut la bonne fortune d'hériter du titre cardinalice de l'église Sainte-Praxède. Ce n'était pas déjà un

(17) Id., *ibid.* (18) Id., *ibid.*, p. 69.

moindre honneur de recueillir les biens de cette station où saint Charles Borromée avait prodigué ses soins et ses offices.

Ce haut rang valut à François de Sourdis la grâce de faire partie de la congrégation des rites pour la béatification de son vertueux prédécesseur. Cette mission lui donna de connaître tous les détails de la vie du serviteur de Dieu et d'entrer dans l'intimité de son cousin, le cardinal Frédéric Borromée. Ce lui fut une révélation de la perfection épiscopale et de son devoir d'état personnel. « L'esprit du jeune archevêque de Bordeaux, dit son biographe, fut vivement frappé de ce qu'il apprit sur ce grand pontife, qui, élevé comme lui au cardinalat au moment où il sortait à peine de l'adolescence, avait su, par sa fermeté, sa persévérance et surtout son exemple, ramener à la piété et à la discipline un clergé tombé depuis longtemps dans l'indifférence et le relâchement ; il s'enquit avec avidité des belles actions de sa vie si sainte ; il étudia à fond ces ordonnances célèbres qui ont fait de saint Charles le modèle des évêques, et, comme Saul sur le chemin de Damas, il fut subitement éclairé d'une lumière intérieure. Dès lors, Rome n'eut plus pour lui de charmes... il oublia tout pour ne songer qu'à son diocèse où il y avait tant d'abus à réprimer, tant de bonnes œuvres à faire fructifier. Être un grand évêque comme saint Charles, se dévouer comme lui aux pauvres, aux malades et mériter à sa mort la reconnaissance de son peuple, telle fut désormais son unique pensée (19). »

Pour l'encourager à marcher courageusement dans cette voie, Grégoire XIV lui fit don d'une précieuse relique. Son neveu, le cardinal Sfrondati possédait le rochet que portait saint Charles lorsqu'il fut frappé d'un coup d'arquebuse par Jérôme Donat. Le prince de l'Eglise romaine, sachant la dévotion que son collègue du Sacré Collège portait au saint archevêque de Milan, lui fit don de cette relique insigne, sur les instances du Saint-Père. C'était comme le manteau d'Elie tombant sur les épaules d'Elisée. Le même esprit s'était emparé de lui.

On le vit bien en 1624, lors du concile de Bordeaux. Sous vingt-deux titres, il fit des statuts qui réglaient le culte, l'administration des sacrements, la conduite des pasteurs et des religieux (20).

---

(19) L. W. Ravenez, *Histoire du cardinal François de Sourdis*, Paris, 1867, p. 32.

(20) Nous ne pouvons dans le cadre d'un article étudier ce concile provincial de 1624. Sous certains rapports ce fut l'une des plus sages applications des réformes édictées par le concile de Trente. Mais ce fut aussi l'une des premières manifestations des tendances gallicanes. En y regardant de près on reste sur cette impression équivoque. Sans doute, les évêques suffragants qui y prirent part, C. Gelas, évêque d'Agen, A. de Bragelongne, évêque de Luçon, H. L. Chastenier de Rocheposay, évêque de Poitiers, Fr. de la Béraudière, évêque de Périgueux, Ant. de la Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, Ant. de Cons, évêque de Comdom, M. Raoul, évêque de Saintes, s'en retournèrent satisfaits. Mais les députés des chapitres se séparèrent mé-

Le souvenir de Milan est particulièrement évoqué en plusieurs décrets. Ainsi, celui qui concerne la prédication : « La manière de prêcher a été enseignée par bien des maîtres. Il nous a plu d'introduire celle que saint Charles Borromée a mise autrefois en usage dans l'Eglise de Milan ; elle révèle un zèle de docteur et mérite d'être suivie très exactement par tous dans notre province... Suivant les traces de saint Charles, nous prenons soin d'instituer dans toutes les paroisses de pieuses sodalités d'hommes et de femmes dont l'office serait de rechercher les jeunes gens... et de les amener à l'église pour les imprégner de la doctrine de la foi et de la pureté des mœurs ».

De l'activité pastorale de François de Sourdis un aspect eut été particulièrement cher à saint Charles Borromée : c'est son œuvre des séminaires. Elle réserva à l'archevêque de Bordeaux bien des déceptions. Antoine de Prévost de Sansac en avait porté le décret d'institution au concile de Bordeaux de 1582 et avait installé ses jeunes clercs dans un collège Saint-Raphaël, légué par le bienheureux Pey Berland. Est-ce faute de personnel ou faute de ressources ? En 1600, François de Sourdis n'y trouva que douze écoliers. Il voulut assurer le développement de l'œuvre par ses largesses et par ses règlements. Peine perdue : en 1609, le séminaire ne compte que vingt-trois étudiants, et encore les désordres y sont si fréquents que le cardinal, qui a l'excommunication facile, y frappe de grands coups sur ceux qui gardent des coffres fermés à clef, ou qui désertent la nuit et contre ceux qui ne les dénoncent pas. Il faudra attendre Henri de Sourdis et Henry de Béthune et la congrégation des prêtres du clergé de M. Fonteneil, ami de saint Vincent de Paul, pour aboutir à une meilleure situation. Par contre, le séminaire des Irlandais, ouvert en

---

contents. Les opposants les plus ardents, P. Coustière, de Poitiers, L. de la Foresterie, d'Angoulême, et surtout E. Pitard, de Saintes, firent consigner leurs plaintes par Issadon, notaire de Bordeaux et les firent parvenir à J. Filleau, avocat au parlement de Paris. Fr. de Sourdis agit en diligence auprès du Saint-Siège et, au bout d'un mois, le cardinal Barberini lui assure que sa lettre a été remise à Urbain VIII. En janvier 1625, les décrets étaient aux mains des cardinaux. Puis, plus de nouvelles, alors que l'Assemblée du clergé se réunit à Paris, le 23 mai. Le cardinal de Bordeaux ne manque pas de s'y rendre et n'y reçoit que félicitations pour son œuvre conciliaire. Enfin, le 30 juin, une lettre lui arrive du cardinal Cobelluzzi avec cet euphémisme : « *visum fuit nonnihil immutatum atque emendatum* ». Suit une lettre du cardinal Bentivoglio annonçant que les décrets ont été examinés soigneusement et que certains ont été biffés, les uns comme dépassant les pouvoirs d'un concile provincial, les autres ramenés aux décrets du concile de Trente. En fait, douze décrets avaient été supprimés et trente-cinq modifiés ! François de Sourdis demanda une nouvelle révision à la congrégation du concile. Elle aboutit au même jugement de quarante-sept corrections plus ou moins radicales. Au contraire, à Paris, l'assemblée du clergé demanda la publication des décrets, avant même que la décision de Rome fût parvenue (voir : Ant. de Lantenay (L. Bertrand), *Mélanges de biographie et d'histoire*, Bordeaux, 1885, p. 242 suiv. ; A. Gilly, *Un concile provincial*, dans la ***Revue des Sciences ecclésiastiques*, t. XXXVII, p. 46).**

1603, en faveur des réfugiés bannis de leur île par le gouvernement anglais, répondit à la générosité du prélat qui les avait accueillis.

Une dernière initiative que le cardinal de Sourdis a empruntée à l'œuvre milanaise, c'est l'établissement des ursulines dans son diocèse. Comment l'idée vint-elle à l'archevêque de Bordeaux d'utiliser leur dévouement ? Les documents du temps offrent deux explications, qui, d'ailleurs, ne sont pas exclusives. D'après *la vie de Françoise de Bermond,* composée sur les souvenirs des ursulines d'Avignon, François de Sourdis aurait fait étape en cette ville tandis qu'il partait pour Rome, pour le conclave de 1609. Il y aurait vu à l'œuvre les religieuses déjà réunies en communauté depuis dix ans, et il goûta tellement leur méthode qu'il résolut de former un jour une pareille congrégation dans son diocèse (21).

Les Chroniques des ursulines de Bordeaux présentent le récit sous une forme plus mystérieuse. « Monseigneur le cardinal de Sourdis... revenant de Rome, passa à Milan, pour honorer de ses vœux le tombeau de saint Charles Borromée et consulter encore après sa mort cet oracle de la discipline ecclésiastique. Il demeura sept heures auprès de ce sacré dépôt, comme ravi en extase, en laquelle Dieu lui fit connaître que sa volonté était qu'il établît un ordre de vierges dans son diocèse, tout conforme à celui que saint Charles avait fondé à Milan, suivant l'institution de la B.M. Angèle Mérici, afin que les jeunes filles de Bordeaux fussent mieux instruites, et qu'il imitât en tout les vertus de ce grand saint (22). » A son retour, par l'entremise de Dom Jean Jacques, feuillant, son confesseur, François de Sourdis eut l'avantage de trouver trois âmes d'élite toutes prêtes à exécuter cette grande œuvre : Françoise et Marie de Cazères, et Jeanne de la Mercerie. Sous la pieuse direction de Pierre de Lurbe, la congrégation de Bordeaux était fondée, et un grand avenir lui était réservé.

* *

Revenons en arrière et, avant de quitter les témoins de la première heure, donnons au cardinal François de Joyeuse la place qu'il mérite. Le grand nom des siens dans l'histoire du Languedoc, la vie étrange de son frère, le célèbre Père Ange de Joyeuse, l'ont un peu rejeté dans l'ombre. Il faut lui rendre justice dans l'œuvre de la réforme catholique. Sans doute, ce n'est pas un saint ; c'est un diplomate autant qu'un homme d'Eglise, et sa mission auprès de la république de Venise le console de son demi-échec dans les affaires d'Henri IV. Il passe à côté des lois sur les bénéfices et cumule, par droit d'exception, les revenus des abbayes de Marmoutiers, Fécamp, Mont-Saint-Michel, la Grasse, Saint-Florent, Aurillac. Nommé à l'ar-

(21) *La Rév. Mère Françoise de Bermond,* par une religieuse de son ordre, cité par L. Cristiani, *op. cit.,* p. 251.
(22) L. Cristiani, *op. cit.,* p. 281.

chevêché de Rouen, en 1605, il conserve les revenus de celui de Toulouse jusqu'en 1614, qui s'ajoutent à ceux de Narbonne et d'Ostie... Au demeurant, très libéral dans ses largesses et admirablement détaché sur son lit de mort (23).

En 1582, âgé de vingt ans, il ne fait que passer sur le siège de Narbonne. Deux ans plus tard, il gagne celui de Toulouse où, bientôt, il est nommé cardinal au titre de saint Sylvestre, puis de la Très Sainte Trinité *in monte Pincio*.

« Peu après son retour de Rome, le cardinal de Joyeuse réunit, au mois de mai 1590, le 14e concile provincial de Toulouse, destiné à appliquer à cette province les prescriptions du concile de Trente. Les prélats qui se rendirent à l'appel du cardinal furent Alexandre de Bardès, évêque de Saint-Papoul, Jean de Bourg, évêque de Rieux, et Horace de Birague, évêque de Lavaur. Les représentants des évêques empêchés furent Pierre de Lancrau de Lombez, Pierre de Pamiers, Pierre Donault de Mirepoix. Le siège de Montauban était alors vacant. A la dernière séance, le cardinal de Joyeuse annonça comme devant se tenir trois ans après, un autre concile qui n'eut pas lieu (24). »

Les statuts qui furent dressés au concile de 1590 se divisent en quatre parties : la première concerne les personnes, la seconde les sacrements, la troisième les lieux : églises, oratoires, écoles, hôpitaux, la quatrième la prédication et la législation pénale. Ici ou là, il est facile de voir que plus d'un point de ce programme est d'inspiration borroméenne. Les textes qui concernent l'idéal épiscopal, par exemple, reproduisent ceux du premier concile de Milan.

« Pour veiller à la garde du sanctuaire, le Seigneur a mis à la tête de sa maison des veilleurs dont l'absence par incurie ou l'inertie par paresse sont aussi préjudiciables que honteuses. Que les évêques mettent donc toute leur diligence à conserver les peuples qui leur sont confiés ; à ramener dans la vraie voie ceux qui s'égarent, à rechercher ceux qui se perdent, à les sauver, si possible. Chaque jour, à heure fixe, qu'ils s'appliquent à la méditation et à l'oraison par lesquelles, versés dans la contemplation des choses célestes,

(23) « On rapporte que, de son vivant, étant à Toulouse, un prédicateur célèbre se mit à invectiver, en sa présence, contre la pluralité des bénéfices avec tant de chaleur qu'on pouvait assez connaître que c'était pour lui qu'il parlait et avec des raisons si fortes et si pressantes, que le cardinal, en ayant conçu des scrupules, l'envoya quérir après sa prédication ; étant pour lors en la compagnie de quelques prélats et de quelques docteurs, il voulut être éclairci de ce qu'il avait avancé et, sur ce qu'il lui dit qu'il avait dispense du pape, le religieux lui répartit assez froidement : « Monseigneur, pour bien faire, il ne faut pas de dispense ». A quoi, on ajoute que cette prédication et cette conférence l'ayant touché, il résolut de quitter les trois archevêchés de Narbonne, de Toulouse et de Rouen qu'il retenait ensemble et qu'après cela il avait eu l'esprit beaucoup plus tranquille. » (Fr. Pommeray, *Histoire des archevêques de Rouen*, Eloge de François de Joyeuse, Rouen, 1667, p. 632).

(24) Cayre, *Histoire des évêques et archevêques de Toulouse*, Toulouse, 1875, p. 347.

pour eux et pour leur troupeau, ils demanderont la grâce divine avec dévotion et humilité. »

L'institution des vicaires forains est de même teneur à Toulouse qu'à Milan : ils sont les auxiliaires de l'archevêque, aussi bien dans l'église cathédrale que dans les différentes églises du diocèse. Cet office de liaison apporte un sérieux appoint pour la restauration de la discipline ecclésiastique.

Saint Charles Borromée eût volontiers signé les décrets sur l'enseignement de la doctrine chrétienne.

« Toute ignorance est pernicieuse, surtout celle qui porte sur les choses divines. Pour la chasser, les évêques s'appliqueront, avec toute la diligence possible, à informer la jeunesse des préceptes, des mœurs et de la doctrine et ils prendront très grand soin à l'imprégner des points essentiels de la foi et de la discipline chrétienne... Ils ordonneront, avec vigilance, aux curés eux-mêmes, ou à ceux qui parlent en leur nom, d'enseigner, les dimanches et jours de fête après-midi, dans l'église, aux enfants et aux *rudes* les principaux articles de la foi, de leur expliquer la manière de bien vivre, de prier, de se confesser et de communier. »

Ce canon de Toulouse résume tous ceux des 3e, 4e et 5e conciles de Milan.

Les statuts pour l'établissement et l'organisation des séminaires se tiennent dans la même ressemblance. Mais le succès ne répondit pas finalement aux projets. L'œuvre fut confiée dès 1590 aux jésuites, pour qui le cardinal de Joyeuse fut toujours un protecteur et un ami. En 1594, un Père et deux scolastiques étaient appliqués à la direction de seize élèves qu'on avait réussi à réunir. Le nombre monta à quarante en 1597. D'après les statuts, ils n'étaient reçus qu'à dix-huit ans, et astreints, suivant un horaire déterminé, à l'étude du catéchisme romain, des rites et des cérémonies et des cas de conscience. Le règlement avait l'austérité d'un noviciat religieux. Mais le cardinal le tempérait de ses largesses, envoyant à ses heures de bonne humeur : en 1593 et 1595, « deux paires de chapons et deux paires de lapins pour leur carême prenant (25) ». L'élan paraissait bien donné ; il tomba avec le départ de l'archevêque pour Rouen. Comme en beaucoup de villes, le séminaire fut absorbé par le collège avoisinant.

* *

De diocèse en diocèse, d'église en église, la réforme de Trente poursuit son chemin dans le sillage de l'œuvre milanaise. Partout, elle se heurte aux mêmes désordres invétérés, elle bouscule les mêmes abus criants et tenaces, elle se réalise par les mêmes mesures pour la conversion des mœurs. Le changement des idées et des habitudes s'opère lentement, encore contrarié par le gallicanisme vivace et le jansénisme naissant. C'est un tournant d'histoire où les fran-

(25) A. Degert, *Histoire des séminaires français*, Paris, 1912, t. I, p. 73.

ches réactions ne sont pas moins intéressantes que la subtilité des influences. Nous en avons un témoin de valeur en Sébastien Zamet, duc-prince de Langres, pair de France.

Son rôle à Port-Royal eût pu prévenir bien des catastrophes et l'on ne sait s'il ne faut pas regretter sa réserve et sa retraite lorsqu'il sentit le sol s'ébranler sous ses pieds. La Providence le laissait, en tout cas, à sa tâche épiscopale qui devait être longue, grande et belle.

Comme les prélats contemporains, il est dominé par la grande figure de saint Charles Borromée. Il a pour lui un culte spécial et le souvenir du grand cardinal l'inspire dans son œuvre épiscopale. Sa dévotion sincère et profonde s'est exprimée dans le pèlerinage qu'il fit à Milan en 1623. Il y laissa huit mille livres pour entretenir une lampe d'argent sur le tombeau de saint Charles Borromée. Flamme symbolique du contact des âmes pour la persévérance dans la même œuvre de réforme. Le feu sacré qu'ont allumé les conciles provinciaux et les synodes diocésains se propage et Sébastien Zamet se plaît à l'entretenir à son tour.

Il arrive à Langres vers 1614 pour un épiscopat de quarante années ; il y trouve bien des misères. Son meilleur biographe moderne nous en trace ainsi le tableau. « Dès la première visite de son diocèse, Sébastien Zamet avait été frappé du dérèglement et de l'ignorance d'un certain nombre de curés. Les uns n'observaient pas la résidence ; les autres assistaient à des mariages clandestins, contrairement aux prescriptions du concile de Trente ; d'autres fréquentaient les cabarets ou vivaient dans le désordre ; quelques-uns étaient même incapables d'instruire les fidèles ; enfin, abus très grave au point de vue canonique, en même temps qu'il découvrait une centaine de ses « pauvres diocésains » mariés au quatrième et même au troisième degré, sans dispense, il avait trouvé jusqu'à deux cents clercs promus aux ordres sacrés avant l'âge légitime et qui avaient exercé les fonctions de ces ordres (26). » Pour ces derniers, il sollicita immédiatement du pape Paul V, par l'entremise du nonce Ubaldini, une dispense générale qui lui fut accordée.

« L'abus le plus invétéré était la non-résidence des curés. Un registre de 1560 nous apprend qu'il y avait à cette date, dans le diocèse de Langres, 138 curés résidents contre 457 non-résidents. Ceux-ci établissaient à leur place des vicaires qu'ils payaient directement, ou acquittaient en outre à l'évêché une taxe spéciale pour être dispensés de la résidence ; de leur côté, les vicaires payaient à l'évêché une taxe de licence pour avoir le droit de remplacer les curés. Il y avait donc connivence, ou tout au moins tolérance de la part de l'autorité épiscopale (27). »

(26) L. Prunel, *Sébastien Zamet*, Paris, 1912, p. 96.
(27) L. Prunel, *op. cit.*, p. 97.

Sébastien Zamet eut le courage de réagir. Ces avantages de chancellerie ne comptent pas pour lui devant les intérêts des âmes, et, malgré les mécontents, il se met à l'ingrate besogne. Il prend en mains les « *mémoires contenant les plaintes et doléances des ecclésiastiques du diocèse de Langres pour être représentés à l'assemblée générale des Etats convoqués à Sens* ». Il y lit : « L'hérésie se glisse parce que le peuple n'est instruit en sa religion, pour être la plupart des pasteurs ignorants ou absents de leur troupeau ». Le secours qu'on aurait pu attendre du clergé régulier n'apporte aucun remède. « Plusieurs religieux, tant de l'ordre de saint Benoît que des autres, sont ordinairement par les villes et par les champs, habillés comme gentilhommes, marchands ou soldats. » On se croirait revenu au temps de la Ligue.

Enfin, un désordre plus grave : la confusion créée dans le clergé pour ce qui regarde le sacrement de mariage. Sous prétexte que le concile de Trente n'a pas été publié dans l'île de Malte, certains curés, nommés par les chevaliers de Malte, le donnent à ceux que refusent les curés ordinaires pour être parents ou pour quelque autre empêchement légitime. On conçoit la perturbation qu'amène, dans un diocèse, une telle divergence de procédés.

Ces mémoires datent de 1614. Voyons comment Sébastien Zamet va remonter le courant. Il tient de saint Charles Borromée que « pour bien conduire une église il ne faut prendre d'autre conseil que celui de l'Eglise même. »

Il met en œuvre tout son effort de réforme par le moyen des synodes. Dès la seconde année de son épiscopat, il réunit le premier à Langres, le 27 avril 1616, puis le renouvelle à Dijon le 16 mai suivant. Les mesures qu'il y prend rendent toujours la même note tridentine et milanaise. Tous les bénéficiaires sont astreints à la résidence sous peine de perdre leurs bénéfices. Ceux qui exercent dans le diocèse la fonction de vicaires doivent avoir une feuille de pouvoirs écrite de la main de l'évêque. C'est lui aussi qui se charge de donner l'approbation pour entendre les confessions. Nul ne peut prêcher sans son mandat spécial et personnel.

Le concile de Trente n'avait pas spécifié si cette autorisation pouvait être ou non donnée par le curé. Le statut de Langres tranche la question, comme l'avait fait le 5e concile provincial de Milan. Même instance pour qu'on explique la doctrine chrétienne et le catéchisme ès jours de dimanches. « Aucune confrérie, dit Sébastien Zamet, ne peut être instituée dans notre diocèse sans notre permission. » Pour faire disparaître le concubinage, aucune femme n'est admise à demeurer dans le presbytère, sous peine, pour le délinquant, de privation de bénéfice. Enfin, l'évêque s'efforce de rétablir l'uniformité pour le sacrement de mariage. Il urge l'obligation du concile de Trente. « Tous les mariages clandestins doivent être ban-

nis de notre diocèse. » Toutefois, il fait gré à la législation française pour ce qui concerne l'âge des contractants. « Nous approuvons l'ordonnance politique et civile de notre Roi très chrétien Henri III, exigeant, pour la validité du contrat, l'âge de vingt-cinq ans sans le consentement des parents, ou, cet âge révolu, devant quatre témoins. »

L'article 8 du synode de Langres recommande encore aux curés « de faire pieusement et saintement garder et observer les fêtes en éloignant l'ivrognerie, les danses débordées et autres débauches et abus qui s'y commettent ». Ce n'était donc pas seulement à Milan qu'il y avait profanation à cette occasion. On sait quelles luttes le saint archevêque avait soutenues pour y ramener le sens chrétien. Sébastien Zamet y tint également la main ferme. Plusieurs se plaignent du trop grand nombre de fêtes. Un nouveau catalogue est dressé d'après lequel le nombre de fêtes d'obligation est réduit, tandis que celui des fêtes de dévotion est augmenté au profit de la piété des fidèles.

Ces statuts synodaux une fois établis, Sébastien Zamet s'efforce de les faire appliquer dans le diocèse. Naturellement il doit compter avec le temps. Dans le cours général des choses, la vie n'est pas sensiblement changée pour les premières générations qui connaissent le renouveau. Voyons la persévérance du pasteur. Les ordonnances de 1622 nous disent l'état moyen de son clergé. Elles entrent dans de menus détails de décence envers la sainte Eucharistie, de propreté des autels et des tabernacles. La négligence est une faiblesse humaine bien commune ; elle fait peine lorsqu'elle atteint la sainte réserve remisée en un tiroir de sacristie ou à un autel de côté. Le manque de tenue des ecclésiastiques est de nouveau signalé : est-il donc si difficile de porter la soutane ? Défense leur est faite encore « de fréquenter les tavernes, cabarets et autres lieux infâmes ou suspects, comme aussi de faire aucun trafic ni marchandises, se souvenant qu'ils sont appelés à gagner les âmes et les guider au ciel et non amasser des richesses en terre ! » Les articles 24 et 25 recommandent aux curés de tenir à jour leurs registres de baptêmes et de mariages. C'est le sommaire élémentaire du livre des âmes que prescrivait saint Charles Borromée. L'instruction de la jeunesse n'échappe pas à la vigilance du prélat. L'article 23 veut qu'elle soit confiée à des maîtres « bon catholiques, capables, bien vivants et de bonne conversation ».

Le temps passe et il y a toujours bien des misères dans le clergé langrois. Les statuts synodaux de 1628 montrent que la réforme entreprise par Sébastien Zamet progresse bien lentement et se heurte à l'opposition de l'incurie et des mauvaises habitudes. Pour enrayer l'inconduite persistante, l'évêque recourt à une mesure bien risquée : après avoir inutilement tenté plusieurs moyens d'arracher cet abus, **« il se réserve à lui-même, et aux seuls confesseurs désignés par lui,**

la faculté d'absoudre ce genre de fautes ». Il exige pour les jeunes clercs qui aspirent au sacerdoce un certificat de bonne vie et mœurs. Il revient à la charge contre les vêtements courts et l'ivrognerie d'un certain nombre d'ecclésiastiques.

Ces mesures paraissent aujourd'hui bien élémentaires. En 1628, elles soulèvent des protestations. Sébastien Zamet garda une sévérité inflexible contre les coupables ; pour les faibles et les repentants, il usa de bonté. Il savait les misères d'un clergé que depuis si longtemps les institutions ne soutenaient plus, et, comme saint Charles Borromée, il ne comptait le convaincre que par son exemple. Suivant l'article 34 de ce synode de 1628, il entreprit régulièrement la visite de son diocèse, soit par lui-même, soit par les archidiacres, soit par les doyens ruraux. « Dans ces visites, dit L. Prunel, il montrait un zèle infatigable. Pour exciter certains curés à sortir de leur apathie et aussi pour se rendre compte de l'état des paroisses, il prêchait, catéchisait et recevait au confessionnal, sans acception de personnes, tous ceux qui se présentaient ([28]). » Et il estimait à leur mérite les pasteurs qui exerçaient leur zèle dans les postes obscurs et difficiles où lui-même les avait placés. « Je ne connais pas, disait-il, de plus grand sacrifice en la religion après le martyre, que celui d'un curé de campagne et d'un honnête homme qui se consacre au service des âmes dans un village. » Cette réflexion, prise sur le vif, ne rappelle-t-elle pas celle de saint Charles Borromée au chevet de J. P. Stopane : « Vous ne savez pas de quel prix est la vie d'un bon prêtre ([29]) ! »

* *

Godeau ! Antoine Godeau ([30]) ! Qui eût cru, au milieu de ses succès mondains de l'Hôtel de Rambouillet, qu'il dût un jour faire figure de spirituel dans l'histoire littéraire du sentiment religieux et mériter une étude comme réformateur du clergé au XVII[e] siècle ? Il en est ainsi : la grâce de l'épiscopat opère d'étonnantes conversions, même parmi les gens de lettres, même parmi les académiciens ! Dans le cas présent, s'ajoutait une influence surnaturelle, la pieuse

(28) L. Prunel, *op. cit.*, p. 107.
(29) G. B. Giusanno, *op. cit.*, t. I, p. 492.
(30) Le *curriculum vitae* d'A. Godeau témoigne qu'il a bien compris et retenu les leçons de son héros. Richelieu le fait nommer, en 1635, évêque de Grasse, où il succède à S. de Villeneuve-Thorenc. En 1644, après la mort de Pierre du Vair, son évêché est uni à celui de Vence. Malgré les difficultés d'administration qu'il y rencontre, A. Godeau, en 1655, laisse le premier siège et se contente du second. Ce geste de désintéressement est à retenir. « Il ne mesura jamais la grandeur du ministère apostolique sur l'étendue du territoire et sur le nombre de fidèles, mais sur une grande acquisition d'âmes. Il se contenta de deux petits diocèses qui avaient à peine cinquante paroisses et encore en céda-t-il un de son plein gré pour ne garder que le moins considérable. Modeste désintéressement, charité sans bornes, zèle plein de dévouement, travail continuel, activité incroyable ; il donna l'exemple de toutes les vertus. » (E. Tisserand, *A. Godeau*, Paris, 1870, p. 190).

séduction de saint Charles Borromée. Antoine Godeau est littéralement dominé par lui. Il compose une *Vie de saint Charles*, il prononce son éloge (31), ses écrits sont pleins des idées borroméennes. Dans le *discours fait au synode tenu à Grasse*, en 1644, il se proclame son disciple enthousiaste.

« L'ancienne Eglise a porté de grands prélats qui l'ont défendue par leur doctrine, éclairée par leurs exemples, affermie par leur courage, dilatée par leurs travaux, consacrée par leur mort... Mais il me semble que toutes les grâces qui ont été données à ces grands hommes séparément, se sont trouvées recueillies en saint Charles et qu'il a fait voir, en ces derniers siècles, des exemples incroyables d'une piété sans exemple, d'une diligence sans pareille, d'une magnanimité sans seconde, d'une austérité sans égale, d'un mépris du siècle sans comparaison, d'un soin pour ses brebis que rien ne pouvait divertir, d'une charité pour le salut des âmes que les eaux des contradictions enflammaient, d'une prudence incomparable qui ne se laissait point surprendre, d'une patience merveilleuse avec laquelle il achevait toutes ses entreprises, enfin d'une parfaite connaissance de tout ce qui appartient à la discipline ecclésiastique. Les anciens évêques dans leurs assemblées ont réglé tantôt une chose, tantôt une autre, selon les occasions et les nécessités présentes à la coutume de leur siècle. Saint Charles a pourvu à tous les besoins, a découvert tous les manquements, a prévu tous les dangers et remèdes à tous les désordres, a inventé mille nouveaux moyens pour rendre à l'Eglise son ancienne splendeur, a mesuré le Temple avec un cordeau céleste depuis le toit jusqu'aux fondements. Enfin, si l'esprit ecclésiastique s'est reposé sur les anciens, il s'est rué sur saint Charles comme sur un autre Samson. Il est entré avec impétuosité dans son cœur, il l'a inondé et s'est répandu comme un grand fleuve dans le monde. C'est dans cette source que nous avons puisé nos ordonnances et nos instructions » (32).

Pardonnons à l'évêque de Grasse son style dithyrambique pour ne retenir que le travail sérieux de réforme qui se trouve ici amorcé. La fréquentation de saint Charles Borromée lui donne au plus haut point le sens épiscopal. La clairvoyance sur ce qu'est, tout d'abord cette situation bizarre de prêtres sans poste, vivant au gré de leurs caprices et cherchant un emploi où gagner leur vie. Le concile de Trente avait bien interdit pourtant l'ordination de clercs vagues.

« Si les évêques ne faisaient pas tant de prêtres, ceux-ci ne seraient pas méprisés. Comme ils ne sont pas entretenus par l'Eglise, ils sont réduits à des actions basses et serviles pour subsister, par exemple, de se louer pour valets dans des maisons laïques ou d'enseigner les enfants, de les conduire au collège ou d'avoir soin des affaires domestiques. Ces prêtres ne peuvent vivre le plus souvent que par les messes qu'ils célèbrent et comme ils en font un métier, il ne faut pas s'étonner s'ils la disent avec si peu de respect et de dévotion au grand scandale des fidèles. Il faudrait revenir au décret du concile de Chalcédoine que saint Charles Borromée observait si rigoureusement : ne jamais ordonner aucun clerc qui ne soit attaché à quelque église. Mais ce désordre est si grand aujourd'hui qu'il est plus aisé de proposer le remède que de l'appliquer (33). »

(31) A. Godeau, *Eloge des évêques*, Paris, 1665, p. 627 suiv.
(32) A. Godeau, *Ordonnances et instructions synodales*, Bruxelles, 1672, pp. 4, 5, 6.
(33) A. Godeau, *Histoire de l'Eglise*, Paris, 1678, t. V, p. 97.

D'ailleurs l'appel de l'Eglise ne doit que confirmer l'appel de Dieu :

« Il y a une erreur de très dangereuse conséquence dans la plupart des esprits des hommes qui est, qu'aussitôt qu'ils veulent être dévots ou sortir de leurs débauches, ils songent à se faire prêtres. Comme si l'état de prêtrise était un état de pénitence et non pas de perfection, comme si on ne pouvait pas être pieux sans cette qualité et qu'il ne fallût autre disposition pour un si adorable ministère qu'une bonne envie de s'adonner à la vertu. »

En cette première moitié du XVII[e] siècle, l'expérience avait été heureuse pour un certain nombre. Mais, à côté de ces élus, que de déclassés qui encombraient les églises, par erreur d'aiguillage.

« Du défaut de vocation, il arrive que la personne ordonnée ne reçoit point la grâce de son ministère. Car, comme Dieu donne à ceux qu'il met en quelques charges les assistances qui leur sont nécessaires pour s'en bien acquitter, de même il les refuse justement à ceux qui, sans être appelés de lui à quelque condition et, à plus forte raison, aux fonctions ecclésiastiques, ont toutefois l'insolence de s'en mêler (34). »

Cette constatation n'entraîne pas le prélat à un défaitisme pessimiste. Pourquoi l'expérience faite à Milan ne se renouvellerait-elle pas ailleurs ? Les écrits d'Antoine Godeau montrent qu'il ne perd pas foi en l'avenir et sait comment remonter son clergé par l'oraison, par la spiritualité sacerdotale, par le goût des sciences sacrées, par le contrôle des visites pastorales.

Dans son *Traité des séminaires,* Antoine Godeau émet une idée que le concile de Trente n'avait pas touchée et qui revient périodiquement dans l'histoire de l'Eglise parmi les aspirations des élites du clergé.

« Il faudrait revenir à la vie commune inaugurée dès les temps apostoliques, interrompue souvent par la persécution mais refleurissant plus d'une fois avec les Ambroise, les Basile, les Augustin... La vie commune peut seule préserver le prêtre du danger qui le menace dans le monde et dans la solitude. Les occasions de chute sont moins fréquentes parce que les précautions sont plus grandes, et si, malgré tout, il arrive que le scandale se produise, l'auteur du mal trouve dans les encouragements et les exemples de ses frères la vertu suffisante pour se repentir et se sauver du désespoir (35). »

Ces quelques citations suffisent pour faire apprécier la valeur d'Antoine Godeau comme réformateur du clergé. Ce qui nous frappe dans son *Histoire de l'Eglise* comme dans ses *discours sur les ordres sacrés,* c'est le sens de la tradition pastorale. Il sait que les individus passent, sont faibles et sujets à bien des misères, mais que les institutions demeurent et, quand elles répondent vraiment à la divine constitution de l'Eglise, contiennent toujours le germe des résurrections. A quelle école, l'évêque de Grasse a-t-il appris cette leçon sinon à celle du saint archevêque de Milan ?

* *

(34) A. Godeau, *Ordonnances synodales,* p. 195.
(35) A. Godeau, *Traité des séminaires,* Lyon, 1680, p. 65.

Malgré leur élévation d'âme, leur fermeté de caractère et leur zèle épiscopal, nous ne pensons pas voir jamais un Sébastien Zamet ou un Antoine Godeau sur les autels. Il n'en est plus de même pour Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de Cahors de 1637 à 1659. Sa cause est introduite et, si un jour elle aboutit, il faudra placer sa statue à côté ou à l'autel de saint Charles Borromée. Chez lui, en effet, l'imitation est voulue, l'inspiration fidèle et, en proclamant l'héroïcité des vertus du serviteur de Dieu, Pie XI parlait justement « des merveilleuses ressemblances, presque sur tous les points importants, de la vie du vénérable Alain de Solminihac et la vie du grand Borromée ».

Pour un épiscopat de vingt-deux ans, l'abbé réformateur de Chancelade prend possession de son siège en 1637 mais il n'arrive pas seul ; il est accompagné de huit chanoines réguliers dont un lui servira de vicaire général, un second de secrétaire, un troisième de préfet spirituel, et les cinq autres de missionnaires. Il prend aussi pour aumôniers deux prêtres séculiers auxquels il joint quelques domestiques ; très peu, car son train de vie est modeste. Tout cet entourage constitue une maison religieuse. Si les laïques y sont admis pour les services secondaires, il faut qu'ils soient « d'une vie innocente attestée par des témoignages assurés » et promettent d'être « inviolablement fidèles au règlement de la maison ».

L'évêque avec sa famille épiscopale pose donc d'abord un fait de sainteté collégiale. Leur régime de vie tranche sur la sécularité habituelle et générale ; le contraste entre la vie du monde et l'idéal évangélique est rendu sensible aux âmes de bonne volonté. Le milieu de Cahors ne vaut guère mieux, d'ailleurs, que les autres diocèses du Quercy et du Languedoc. Antoine Godeau nous en a laissé le témoignage dans l'éloge qu'il fit d'Alain de Solminihac. « Son diocèse ne pouvait être en plus mauvais état. L'hérésie qui avait, dans le siècle passé, désolé la Guyenne et le Languedoc avait fait des ravages déplorables ; les églises étaient presque toutes abattues, celles qui restaient debout manquaient d'ornements, de calices, de ciboires et de tabernacles qui fussent propres pour loger et pour consacrer le corps du Seigneur... Un champ hérissé de tant d'épines et si inculte eût fait perdre courage à tout autre qu'à notre évêque ; mais le travail inévitable qu'il voyait préparé pour lui augmenta son zèle ([36]). »

Trente ans de guerre civile ont désolé le Quercy et désorganisé la vie chrétienne du clergé et du peuple. Les désordres, maintes fois signalés, se retrouvent avec les mêmes misères. Insuffisance du clergé quant au nombre : des prêtres étrangers au diocèse s'y introduisent subrepticement ; ils sont toujours sûrs d'y recueillir un bénéfice quelconque ; c'est ce qui les intéresse beaucoup plus que l'approbation

(36) A. Godeau, *Eloge des évêques*, p. 747.

épiscopale pour l'administration des sacrements. Insuffisance quant à la valeur morale. La résidence ne les retient pas à leur poste. La piété ne les étouffe pas, même pour la célébration de la sainte messe. La chasse passionne davantage quelques autres. Les puissants protecteurs de l'endroit leur font un fil puis une chaîne des services qu'ils leur accordent.

Tels prêtres, tel peuple. L'ignorance religieuse du clergé se prolonge dans l'ignorance des fidèles, les mœurs déclinent dans la même progression. Les jeux et les marchés prennent le temps des dimanches et des fêtes. Les églises en ruines n'abritent plus que des âmes en souffrance.

Aussitôt qu'il eut constaté tous les maux qui sévissaient dans son diocèse, Alain de Solminihac songea à réunir ses prêtres en synode pour se concerter sur l'œuvre à faire. Des règlements, Pierre de Bertrand, Antoine Hébrard de Saint-Sulpice, Simon Etienne de Popian, Pierre Habert, ses prédécesseurs, en avaient fait, mais, faute d'énergie ou de résidence, ces règlements étaient restés lettre morte. Alain de Solminihac comprit qu'une réforme n'aurait chance de succès que si elle était d'abord acceptée par les intéressés. Il réunit donc son premier synode diocésain le 21 avril 1638.

« L'après-midi, dit le P. Desvergnes, il prononça dans la salle épiscopale une oraison synodale fort véhémente contre les vices les plus honteux auxquels les ecclésiastiques de son diocèse se trouvaient malheureusement asservis. Il fit paraître dans cette première exhortation tout le zèle dont il était enflammé pour l'honneur du sanctuaire et l'édification des âmes. Il en dit assez pour faire entendre aux moins intelligents combien il serait exact dans ses principes, pur dans sa morale et ferme à observer les lois une fois publiées pour le bon ordre. Mais aussi, la tendresse, la force et l'onction de son discours ne laissèrent douter personne que le nouvel évêque ne fût rempli de l'esprit de Dieu et revêtu de la force d'en haut pour arracher et détruire les mauvaises plantes qui défiguraient la face du champ que le père de famille lui avait donné à cultiver et pour faire abonder la nourriture salutaire de la science des saints (37). »

S'inspirant des décrets du concile provincial tenu à Bourges en 1584, l'évêque de Cahors proposa les statuts synodaux, déjà tout empreints de ses prières et de ses pénitences, et éclairés du jugement des chanoines de sa cathédrale. On y retrouve les règlements du concile de Trente *sur la vie, les mœurs, l'habit ecclésiastiques*. Les obligations des curés et des archiprêtres y sont précisées d'après les corrections de Sixte V. La dernière partie concerne l'administration des sacrements, la célébration vraiment liturgique de la sainte messe, la tenue des églises et des sacristies, le ministère de la prédication, le soin des pauvres et l'ordonnance des hôpitaux (38).

(37) P. Desvergnes, *Nouvelle vie d'Alain de Solminihac*, p. 185, citée par E. Sol, *Le vénérable Alain de Solminihac*, Cahors, 1928, p. 109.

(38) Il y eut quelques récalcitrants qui crièrent à la nouveauté. Leurs réclamations poussèrent Alain de Solminihac à faire à Toulouse une nouvelle

Le synode diocésain a établi le contact entre l'évêque et son clergé. Sur cette base solide, Alain de Solminihac va entreprendre la réforme de son diocèse selon la méthode borroméenne. Tout d'abord par les visites pastorales dans les huit cents paroisses dont il a la charge. Il sait que la résidence prescrite par le concile de Trente est une présence active, l'évêque devant, par devoir d'état, porter à toutes les paroisses la grâce et la vérité de son église cathédrale. Saint Charles Borromée y promenait sa vie de pénitence ; Alain de Solminihac l'imita dans son mépris du confort matériel et dans son souci constant du spirituel. Par les archiprêtrés de Luzech, Bélaye et Pestillac ; il chemine, tantôt à cheval, tantôt à pied, malgré les fatigues de la route et les intempéries des saisons. A des curés qui le plaignent sur un logement incommode : « Eh ! Messieurs, dit-il, suis-je à la visite pour y chercher mes commodités ou celles de mon peuple ? Nous trouverons bien de la paille, et cela suffit. Où vraiment n'y a-t-il pas de quoi se loger ? » Et à un paysan qui trouve qu'un si grand seigneur ne devrait pas s'imposer tant de peine : « Ah ! mon ami, lui répondit le prélat, il n'y a personne qui doive tant travailler qu'un évêque. »

Son arrivée dans les paroisses n'est pas laissée aux hasards de l'improvisation. Il la fait préparer par la prédication de ses chanoines missionnaires : il faut que le peuple s'y intéresse autant que le clergé. La joie n'y est que plus grande au jour venu.

Le témoignage de Godeau est encore ici saisissant de saveur historique.

« De quelle façon faisait-il ses visites ? Comme un juge très sévère et comme un père très bénin. Il chassait le vice partout où il le trouvait. Il ne respectait point la qualité des gentilhommes ni des seigneurs qui menaient une vie scandaleuse. Il les priait, il les conjurait de s'amender. S'ils continuaient dans leurs désordres, il les retranchait de l'Eglise par l'excommunion. Cette conduite offensa beaucoup : ils se plaignirent de sa dureté, ils le calomnièrent, ils lui firent mille niches ; mais, à tout cela, il opposa un courage inflexible ; il en eut pitié comme des malades tombés en frénésie qui disent des injures à leur médecin ; il les lassa par sa patience, il les guérit malgré eux. Il était malaisé de comprendre comment ne mangeant qu'un peu d'herbes ou de légumes sur le soir et ne buvant que de l'eau, — ou fort peu de vin sur ses dernières années, — il pouvait suffire au travail de ses visites et de ses missions ; il dormait sur la paille et sans se déshabiller ; quelques fois, il couchait sur un banc ou sous un arbre, à la campagne ; il prenait très souvent la discipline et se mettait tout en sang ; il portait ou le cilice ou la haire, cependant, il prêchait, il confessait, il administrait le sacrement de Confirmation, il consacrait les églises, il bénissait les cimetières, il accordait les procès. On voyait par expérience en lui, que l'homme ne vit pas du seul pain, mais de toute parole (39). »

édition de ses statuts, avec notes marginales renvoyant aux canons des conciles généraux ou provinciaux et aux ordonnances de saint Charles Borromée. — Le succès passa les bornes du diocèse de Cahors puisque nous les voyons réimprimés à Paris avec approbation très élogieuse de M. d'Hardivilliers, futur archevêque de Bourges, et appréciés par G. Froger, docteur en Sorbonne et curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

(39) A. Godeau, *Eloges des évêques*, p. 747.

La grande habileté de saint Charles Borromée a été de s'adjoindre tout un réseau d'auxiliaires et de collaborateurs tirés de son clergé diocésain. Le secours des vicaires forains fut également repris par Alain de Solminihac. Ses quinze archiprêtrés étaient trop étendus pour constituer une institution efficace. L'évêque de Cahors les subdivisa chacun en deux ou trois congrégations foraines. Cette division du travail au moyen d'organes de liaison remembra l'action épiscopale. A la retraite de dix jours qu'il prêcha aux nouveaux titulaires et qu'il exigea d'eux ensuite chaque année, il leur signifia ses intentions : « Ne pouvant être présent partout dans son diocèse, il les avait choisis pour suppléer à sa présence, représenter sa personne, partager ses travaux et sa sollicitude et le décharger d'une partie du grand fardeau qui lui avait été imposé ; qu'il les suppliait de lui servir d'yeux, de pieds et de mains et de s'acquitter soigneusement d'une charge si importante à la gloire de Dieu et à la bonne conduite de tout le diocèse. » Leurs fonctions consistaient à faire observer exactement les statuts synodaux et les ordonnances établies dans les visites pastorales, à visiter chaque année les paroisses de leur district et à envoyer le rapport à l'évêché... Ils devaient maintenir les prêtres dans leurs devoirs et avertir le prélat des désordres qu'ils avaient remarqués. Ils avaient surtout à organiser les conférences ecclésiastiques qu'Alain de Solminihac établit vers 1642.

A la seconde séance du synode de 1638, Alain de Solminihac avait proposé à son auditoire l'établissement d'un séminaire à Cahors. Il ne faisait en ce dessein que rappeler les décrets de la XXIII[e] session du concile de Trente, les ordonnances royales et les réalisations de Milan. Le projet fut accueilli froidement : la dépense était grande, l'essai tenté aux Rozières par Hébrard de Saint-Sulpice avait échoué (40).

Alain de Solminihac persista dans son projet, en prit sur lui tous les frais et, en 1642, ouvrit modestement son premier séminaire en une maison particulière appelée la Chanterie, aidé d'un de ses chanoines réguliers et du recteur de Cambayrac. Suivant la méthode de saint Lazare, il donna des retraites aux ordinands. C'est à cette occasion que saint Vincent de Paul félicitait l'un d'eux « d'avoir vu à sa source l'esprit ecclésiastique ». Mais, cette organisation ne pouvait durer longtemps. En 1643, Alain de Solminihac la confia aux prêtres de la mission. Les débuts ne semblent pas avoir été de toute première facilité pour M. Dufestel. « Monsieur, il n'est pas possible de tenir ce poste, avait écrit à saint Vincent de Paul le premier su-

(40) Les opposants « formèrent un syndicat de 50 à 60 curés, vicaires et autres ecclésiastiques, qui se portèrent à des violences inouïes. Ils parlèrent *de son séminaire comme d'une galère où l'on traitait les prêtres en forçats.* La même chose avait été dite de celui de saint Charles. Cette persécution **dura douze ans.** » A. Godeau, *op. cit.*, p. 748.

périeur du grand séminaire de Cahors, tant est rigide et sévère l'évêque de ce diocèse ! » Saint Vincent, qui connaissait bien le serviteur de Dieu, répondit : « Cher Supérieur, continuez de faire le bien sous les ordres de votre évêque, et faites attention que votre évêque est un saint, difficile quelquefois, si vous voulez, mais, après tout, c'est un saint. »

Ce n'est qu'un peu à la fois que le séminaire de Cahors prit la forme de vie de piété et d'études. On y visait surtout par la pratique à former de bons curés, par l'enseignement du catéchisme et par la solution des cas de conscience. Pour que cette initiation fût plus directe, Alain voulut, en 1644, annexer son séminaire à l'église Saint-Barthélemy. Les lévites avaient sous les yeux l'exercice des fonctions curiales. Le nombre des séminaristes s'accrût d'année en année : 25 en 1647, 35 en 1649, 50 en 1657. Les prêtres de la mission se plaisaient en ce séminaire, prétendaient que c'était « le plus beau du royaume » et que le règlement y était observé mieux même qu'en ceux de Paris. Ce résultat apportait la réponse divine aux efforts d'Alain de Solminihac.

Où chercher d'ailleurs le secret de ses succès dans toute son œuvre réformatrice sinon dans ses vertus pastorales ? A l'un des procès de béatification, un témoin judicieux ne s'y est pas trompé : « La preuve de sa sainteté est... surtout dans ce fait qu'il a merveilleusement réussi dans toutes ses entreprises de réforme, soit dans les couvents, soit dans son diocèse... Toute réforme mécontente les relâchés, les exaspère même. Seuls, les saints réussissent à l'imposer par l'ascendant que leur donnent l'éclat des vertus, la perfection de la vie, l'auréole de la sainteté. La science et la sagesse resteraient impuissantes dans cette entreprise ([41]). »

* *

Le lecteur nous excusera de nous être laissé entraîner par l'ardente figure d'Alain de Solminihac. C'est par lui, *Sancti Caroli germanus compar*, que nous croyons bon de clore notre excursus à travers l'épiscopat français de la réforme catholique. C'est fermer par une émeraude une couronne d'améthystes.

Mais nous sommes loin d'avoir épuisé la liste de ces grands évêques tributaires du saint archevêque de Milan. Il eût fallu étudier encore François de la Béraudière qui, à Périgueux, forme, avec Jean de la Cropte de Chantérac, la congrégation des prêtres de saint Charles ; Raymond de la Marthonie qui, à Limoges, bénit le groupe des prêtres de saint Martial, réunis par l'admirable Bernard Bardon de Brun, et prépare ainsi les voies à ses successeurs François de la

(41) B. Massabie, *Vie posthume du V. Alain de Solminihac*, Cahors, 1903, p. 165.

Fayette et le saint Louis de Lascaris d'Urfé ; Henry de Sponde, évêque de Pamiers ; Augustin Potier de Gesvres qui réorganise le diocèse de Beauvais avec M. Bourdoise et M. Vincent ; Barthélemy Donnadieu de Griet, évêque de Comminges ; Denys-Simon de Marquemont à Lyon ; Thomas de Bouzi, évêque de Béziers ; Léonard de Trapes, archevêque d'Auch ; Pierre de Donnaud, évêque de Mirepoix ; Eustache et Jean-Baptiste Gault, évêques de Marseille ; Pierre de Grammont, évêque de Besançon ; Henri de Maupas, évêque du Puy ; Guillaume IV le Gouverneur, évêque de Saint-Malo ; Nicolas Pavillon, évêque d'Alet ; Louis Abelly, évêque de Rodez ; Claude Joly, évêque d'Agen ; Gabriel de Roquette, évêque d'Autun ;... j'en passe et, sans doute, d'excellents (42),

« *E quīs dux fieri quilibet aptus erat.* »

De tous ces prélats, il faudrait répéter ce que son biographe dit de Félix Vialar, évêque de Châlons : « Dès le premier moment (de son épiscopat), il se proposa pour modèle saint Charles Borromée et, comme le saint archevêque de Milan, il a passé, en effet, tout le temps de son gouvernement dans l'occupation unique de veiller et de pourvoir aux besoins de son troupeau et à ceux même de l'Église en général (43). »

C'est bien le cas de reprendre la citation de l'auteur latin qu'Henri Bremond a si gracieusement commentée à propos de saint François de Sales : « Pline dit qu'en dessinant les fleurs des champs, la nature, se faisant la main, a créé le lys, *rudimenta naturae lilia facere condiscentis*. Le lys une fois paru, on peut croire que la nature, le trouvant si beau, veut recommencer ses expériences, composer sur ce modèle achevé de nouvelles fleurs. La grâce, ayant formé (saint Charles Borromée comme l'évêque par excellence), tâche aussi de multiplier les vives images de cette merveille ; elle sait bien qu'elle ne va pas se surpasser, mais elle nous donne (44) » des copies si belles qu'elles nous font encore mieux admirer l'original.

Enghien. Paul BROUTIN, S. I.

(42) Leur nom est signalé dans : L. Prunel, *La renaissance catholique en France au XVII^e siècle*, Paris, 1921. — Cfr aussi Picot, *Etude sur l'influence de la religion en France pendant le XVII^e siècle*, Paris, 1824.

(43) Goujet, *La vie de M. F. Vialar de Herse*, Cologne, 1738, p. 19.

(44) H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux*, Paris, 1936, t. I, p. 130.